



WILAYA D'AIN TEMOUCHENT

DAIRA DE HAMMAM BOU HADJAR

COMMUNE DE HASSASNA

N° : /2026/BM/OS

Avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 03 /2026

Le Président de l'assemblée populaire communale de Hassasna , lance un Avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales du projet cité ci-dessus :

Aménagement En Béton Bitumineux Cite 276 Logements Commune De Hassasna Hassasna .

Les entreprises intéressées par cet avis d'appel d'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales Peuvent retirer les cahiers des charges auprès de Mr le Président de l'APC de Hassasna contre un paiement de 5000 DA , Les soumissions doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- Présentation des offres:

Les offres doivent comporter un **dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.**

1-Dossier Du Candidat

- Une Déclaration de candidature dûment renseignée datée et signée et paraphée par le soumissionnaire.
- Déclaration de probité conforme au modèle annexé au présent cahier des charges renseignée datée et signée .
- Les statuts pour les sociétés.
- En cas de groupement joindre le protocole d'accord du groupement y compris le pouvoir du chef de file avec décision de la composition de groupement et désignation de chef de file ,mission de chacun et leurs pourcentages financières respectifs ,signé par tous les membres du groupements .
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Les références professionnelles .
- Attestation de solvabilité bancaire .
- Les Bilans financiers des trois (03) dernières années visés par les impôts (2022-2023-2024) .
- Certificat de qualification et de classification catégorie cinq (V) ou plus « Activité principale en travaux public en cours de validité .
- Attestation C20 .
- Central Enrobage (exige que les soumissionnaires soit légalement propriétaire d'une Central de production de béton, et qu'il fournisse les pièces justificatives attestant de son droit de propriété)

L'offre technique contiendra:

- La déclaration à souscrire conforme au modèle annexé au présent cahier des charges renseignée datée et signée.
- Moyens humains justifié par diplôme pour le personnel d'encadrement + attestation d'affiliation CNAS daté de moins de 3 mois a la date d'ouverture des plis + attestation du travaille de chaque personne.
- Moyens matériels justifiés par les cartes grises ou cartes jaune au nom du soumissionnaire + attestation de contrôle technique et polices d'assurances en cours de validité pour le matériels roulants et les factures d'achat + PV de constat d'huissier de justice ou d'expertise de l'année en cours .
- Le cahier des charges dûment renseigné et paraphé avec la mention manuscrite « lu et accepté »
- Le délai et le planning de réalisation des travaux
- La mémoire technique : remplie, datée signée et cachetée par le soumissionnaire.

L'offre financière contiendra :

- Lettre de soumission conforme au modèle annexé au présent cahier des charges renseignée datée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires en chiffre et en lettres
- Le détail quantitatif et estimatif

L'ensemble des trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres – Appel D'offres N° 03/2026 – L'objet de l'appel d'offres »

Les offres doivent être adressées à Monsieur le P/APC DE HASSASNA

Le délai de préparation des offres sera fixé à (10) dix jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, rédigé en langue arabe et au moins dans une langue étrangère et dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , publication dans les journaux électroniques .

Et le dépôt des offres se fera Au Plus Tard le quinzième jour avant (10:00) dix Heures.

Aucune soumission, une fois déposée, ne peut être retirée ou modifiée.

La date du dépôt des offres est strictement reportée au premier jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et/ou de repos hebdomadaires légaux (Vendredi- Samedi).

FAIT A HASSASNA LE :

Le Président de l'A.P.C.